

“ RÈGLEMENT VOLLEY-BALL.



I- LES RENCONTRES

1) DEROULEMENT

- Un match de volley se joue par équipe mixte de 6 joueurs : il doit y avoir 2 filles et 1 garçon au minimum, sur le terrain, par équipes.
- Pour participer au championnat, les joueurs doivent être âgés d'au moins 15 ans. Une autorisation signée par le ou les responsables légaux est requise pour permettre au jeune de jouer dans une équipe adulte. Si le responsable légal n'est pas membre de l'équipe, un joueur majeur devra se porter garant du jeune tout au long du championnat. Une autre autorisation parentale est nécessaire pour autoriser le partage éventuel des vestiaires avec des adultes du même sexe. La commission technique recommande, si possible, de prévoir un espace réservé aux jeunes, en séparant filles et garçons. Si cela n'est pas possible, les jeunes doivent se changer avant ou après les adultes pour éviter leur présence simultanée dans les vestiaires.
- Pour **raison exceptionnelle**, une équipe sera autorisée à jouer à 5, s'il y a au moins constamment 2 filles sur le terrain. La place du joueur manquant sera laissée libre. Dans ce cas, l'équipe adverse marque 1 point et récupère le service à chaque fois que c'est au tour du joueur manquant de servir.
- Possibilité d'une arrivée d'un(e) joueur(se) par équipe tant que la rencontre n'est pas terminée.
- Un match se déroule en trois sets gagnants, sauf impossibilité majeure qui doit rester l'exception (disponibilité de la salle par exemple).
- Un set est gagné par l'équipe qui marque la première 25 points, avec un écart de 2 points.
- Dans le 5^{ème} set, l'équipe qui marque la première 15 points a gagné, toujours avec 2 points d'écart, sans limite de points. Les équipes changent de terrain au 8^{ème} point.
- Un club ne peut inscrire plus de deux équipes au sein d'une même division.

2) SERVICE et TOUCHE DE BALLE

- Un tirage au sort aura lieu au 1^{er} et 5^{ème} set pour déterminer l'équipe qui sert.
- Au service, la balle peut toucher le filet.
- La permutation des joueurs ne peut se faire qu'après que le ballon soit frappé au service.
- Si au service le ballon une fois lancé en l'air retombe au sol avant d'être frappé, c'est une faute.
- Les joueurs de l'équipe au service ne doivent pas par un écran individuel ou collectif empêcher les adversaires de voir le joueur au service ou la trajectoire du ballon, interdiction de lever les mains au-dessus de la tête.
- Seuls les avants peuvent contrer.
- Le contre ne compte pas comme une touche de balle.
- Seuls les touchers de balle au-dessus de la ceinture sont autorisés. (Le jeu au pied est interdit).
- La réception peut se faire en manchette ou à 2 mains.
- Le filet est placé à 2,35 m. (+ ou - 3 cm).
- Chaque équipe a le droit à 2 temps morts par set, même au 5^{ème} set.
- Le ballon est frappé avec une main ou n'importe quelle partie du bras après avoir été lancé en l'air ou lâché.

3) LES REMPLACANTS

- Le nombre de remplaçants est illimité.
- Le remplacement est l'acte par lequel un joueur, autre que le libéro ou son/sa remplaçant(e), après avoir été enregistré auprès du marqueur, pénètre sur le terrain pour occuper la position d'un autre joueur qui doit quitter le terrain à ce moment-là. Les remplacements doivent être autorisés par l'arbitre.
- Remplacements réguliers : 6 maximum par set et de personne à personne. (Si X remplace Y, seul Y peut remplacer X).
- Remplacement exceptionnel : Un joueur (à l'exception du libéro) qui ne peut pas continuer à jouer en raison d'une blessure/maladie ou d'une expulsion/disqualification doit être remplacé régulièrement. Un remplacement exceptionnel signifie que tout joueur qui n'est pas sur le terrain de jeu à ce moment-là peut remplacer dans le match le joueur indisponible exceptionnellement. Le joueur blessé/malade/expulsé remplacé par un remplacement exceptionnel n'est plus autorisé à revenir dans le match. Un remplacement exceptionnel ne peut en aucun cas compter comme un remplacement régulier.
- Un joueur annoncé libéro sur un set ne l'est pas automatiquement sur les autres sets.
- L'entrée et sortie des libéros ne doivent pas être considérées comme un remplacement mais il doit être annoncé au début de chaque set.

4) L'ARBITRAGE

- L'arbitrage appartient au club qui reçoit dans la mesure du possible.
- Il peut y avoir alternance sur plusieurs sets.
- CECI DOIT ETRE DECIDE AVANT LE DEBUT DU MATCH.
- En aucun cas, il ne doit y avoir de changement d'arbitre durant un set (sauf cas exceptionnels tels que blessure, départ imprévu ...)
- Attitude de l'arbitre : il devra s'adapter au niveau de la rencontre.
Principales fautes à sanctionner :
 - Faute de filet
 - Pénétration dans le terrain adverse (le pied doit complètement avoir franchi la ligne centrale)
 - Collé : seuls les collés flagrants seront sifflés, (pour un meilleur esprit du jeu)
 - Attaque dans les 3 mètres par un arrière
 - Jeu au pied
 - Faute de pied au service (ligne mordue)
- En cas de doute ou de réclamation, seul le capitaine de l'équipe peut demander des éclaircissements.
- Si les 2 équipes sont d'accord pour modifier le jugement de l'arbitre sur un point celui-ci devra faire rejouer le point.
- *Pour respecter l'esprit UFOLEP, l'arbitrage se doit d'être relativement souple.*
- **NE JAMAIS CONTESTER L'ARBITRAGE**
- **Dans l'idéal de l'esprit UFOLEP, les joueurs et joueuses qui commettent une faute doivent la signaler !**

5) FEUILLES DE MATCH

- Elles doivent être remplies avant le début du match avec soin sous la responsabilité de l'équipe qui reçoit et comporter, entre autres, les indications suivantes :
 - ✚ Numéro du tour et de la division
 - ✚ Nom et numéro de l'équipe
 - ✚ Date réelle du match
 - ✚ Scores (sets et points)
 - ✚ Signer clairement la feuille de match
- Seuls doivent figurer les noms des joueurs(ses) entré(e)s effectivement sur le terrain lors du match (Rayer les noms des joueurs (ses) n'ayant pas participé.)
- Pour les filles, le nom inscrit sur les feuilles de matchs doit être celui qui est sur la licence (entre le nom de naissance et le nom marital)
- Le responsable de l'équipe qui reçoit doit envoyer dès la fin du match la feuille de match en photo directement à Didier WAROQUIER via WhatsApp (+ 33 6 52 13 63 07) afin de permettre à tous d'obtenir les classements à jour rapidement.

Une fois le match terminé et la feuille de match signée et envoyée, dans un esprit de convivialité un pot sera offert par l'équipe qui reçoit.

Pénalités pour les feuilles de match non envoyées et devant être réclamées pour établir les classements :

Un recensement sera fait jusqu'à la fin de saison afin d'établir pour la saison prochaine le mode de pénalité qui sera appliqué aux équipes qui auront dû être relancées pour avoir leur feuille de match.

II-CALENDRIERS

- Les calendriers, dans les différentes divisions, sont établis par la Commission Technique Départementale, après validation lors de la réunion des clubs de début de saison.
- Les dates indiquées sont celles de la semaine où se joue le match.
- C'est l'équipe qui se déplace qui doit prendre contact avec celle qui reçoit, afin de s'entendre préciser le jour, l'heure et l'endroit de la rencontre, et ceci une semaine avant celle prévue au calendrier.
- Après accord, il est possible d'intervenir le lieu de match, prévu au calendrier, ou de choisir un lieu neutre.
- Il est possible d'avancer la semaine de rencontre si les 2 équipes sont d'accord.
- En cas de changement de date, prévenir aussitôt l'UFOLEP et le responsable des classements.

III-LICENCES

- Les licences homologuées pour la saison en cours, revêtues d'une photo et signées, seront systématiquement mises à la disposition du responsable de l'équipe adverse qui doit pouvoir les consulter.
- Ces licences sont exigibles dès le premier tour de championnat ou de la Coupe du Calvados.
- Il s'en suit qu'un joueur non-licencié ne doit pas jouer. S'il le fait, son équipe perdra le match 3/0 en marquant -1 point au classement des équipes dans le championnat.
- À partir de la phase retour, aucun joueur ou joueuse évoluant dans une équipe de niveau pré-national ou supérieur du championnat FFVB ne pourra être intégré.

IV-QUALIFICATION – BRÛLAGES

- Dans le cas où un club possède plusieurs équipes en championnat, voici le règlement pour la qualification des joueurs(ses) :
 - ✚ 1/ Un joueur ne peut disputer plusieurs matchs au cours d'un même tour, dans des équipes différentes, même si ces matchs ont lieu à des dates (ou semaines) différentes.
(Voir ci-dessous un aménagement pour les féminines)
 - ✚ 2/ Lors de tours différents, un joueur peut jouer dans des équipes différentes, mais dès qu'il aura joué 2 fois dans une même équipe, il fera définitivement partie de cette équipe et n'aura plus le droit de jouer dans une autre équipe.
 - ✚ 3/ Dans le cas de dépannage d'une fille dans un match :
Une seule fille de division supérieure sera autorisée pour dépanner une équipe de division inférieure à la seule et unique condition de venir en tant que 2^{ème} féminine.
- Cependant, compte tenu du faible nombre de féminines, après accord entre les équipes et dans le but d'éviter un report de match, il sera possible de faire appel à une joueuse « brûlée », y compris dans le même tour.

Mais seuls 8 dépannages pour les clubs avec 1 (dépannage avec un autre club) ou 2 équipes engagées en championnat et 12 dépannages pour les clubs avec 3 et 4 équipes engagées en championnat, pourront être autorisés par club et par saison, quelques soient les divisions.

- De ces règles découlent les conséquences pratiques suivantes pour les joueurs masculins :
 - ✚ Dès qu'il est qualifié en division supérieure, un joueur ne peut plus jouer en division inférieure.
 - ✚ Par contre, un joueur qualifié en division inférieure peut jouer en division supérieure, mais à des tours différents pas plus de 2 fois.
- **Pénalités** : En cas d'infraction à ce règlement, il est prévu que l'équipe du joueur fautif perd son match en marquant 0 point au classement des équipes dans le championnat.

V-CLASSEMENT DES EQUIPES

- Les classements s'effectuent de la manière suivante :
 - MATCH GAGNE par 3/0 ou 3/1 = 3 POINTS**
 - MATCH GAGNE par 3 sets à 2 = 2 POINTS**
 - MATCH PERDU par 3 sets à 2 = 1 POINT**
 - MATCH PERDU par 3 sets à 1 ou par 3 sets à 0 = 0 POINT**
 - CAS SPECIAUX/FORFAIT = -1 POINT**

- Si le calcul des points, exposé ci-dessus, provoque une égalité entre plusieurs équipes, elles seront départagées par le SET-AVERAGE GENERAL, puis, si l'égalité subsiste, par POINT-AVERAGE GENERAL.
- A la fin du championnat par poules ou par élimination directe, si l'égalité subsistait après l'application de ces deux mesures, les équipes ex-aequo seraient départagées par leur SET-AVERAGE, puis par le POINT-AVERAGE PARTICULIERS.

VI-REPORT DE MATCH

- Le forfait n'est pas souhaité, dans l'esprit de l'UFOLEP.
- Cependant, dans l'impossibilité de jouer dans les semaines prévues au calendrier, une équipe doit prévenir son adversaire au moins 1 jour avant la rencontre.
- Pour éviter une impossibilité à avoir une équipe avec 2 filles, il est autorisé de se dépanner avec des filles d'autres équipes (mais pas dans une division supérieure). Cela doit être annoncé avant le début du match et noté sur la feuille de match.
- Tout report doit être signalé à Lucas Decussy avec une copie du responsable de la division.
- La date de report doit être fixée d'un commun accord entre les équipes et arrêtée au plus tard dans les 15 jours suivant la date initialement prévue de la rencontre. Si une nouvelle date est actée par les deux clubs et que celle-ci est de nouveau reportée, le report sera attribué à l'équipe qui ne sera pas en capacité de jouer à cette nouvelle date.
- Si un match est décalé mais joué avant le tour suivant, en accord avec les 2 clubs, il ne sera pas compté comme un report. (Mais doit être déclaré auparavant comme un report).
- Un seul report de match possible par équipe et par phase de championnat.
- Aucun match aller ne pourra être reporté après le 1^{er} match retour prévu initialement au calendrier (sauf cas exceptionnel à voir avec la Commission technique).
- De plus, **tout changement doit être signalé à la Délégation Départementale UFOLEP** (feuille de report de match)
- En cas de litige, du fait du non-respect de ces règles, la Commission Technique Départementale serait amenée à prendre une décision sur le résultat du match.
- Si un match n'est pas rejoué, c'est l'équipe qui a demandé le dernier report qui perd par forfait (3/0).
- En cas de litige concernant un éventuel report, la commission technique, après examen approfondi de la situation et discussion, décidera de l'attribution du report à l'une des deux équipes.

VII- MONTEES DESCENTES

- Un club ne peut pas avoir plus de deux équipes engagées dans une même division. Cette règle entraîne certaines contraintes concernant les montées et les descentes :
 - Exemple 1 : Si deux équipes d'un club sont déjà en D1 et qu'une troisième équipe du même club évolue en DSUP et descend, l'équipe la moins bien classée actuellement en D1 sera administrativement reléguée en D2.
 - Exemple 2 : Si deux équipes d'un club sont déjà en D1 et qu'une troisième équipe du même club est en D2 et obtient sportivement sa montée en D1, celle-ci ne sera pas autorisée administrativement à monter.
 - Exemple 3 : Si un club a quatre équipes (A en DSUP, B et C en D1, D en D2) et que A descend et D monte sportivement en D1, la commission imposera administrativement la descente de A et de C, et refusera la montée de D, afin de respecter la règle de deux équipes au maximum par division.
- Précisions complémentaires :
 - En fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison, la commission se réserve le droit d'effectuer des repêchages ou d'apporter des ajustements nécessaires à la composition du championnat.
- Toute nouvelle équipe débutera dans la division la plus basse.

VIII-COUPÉ DU CALVADOS

- Cette compétition complémentaire créée en 1992 est ouverte aux associations affiliées.
- Une fiche d'inscription est envoyée dans les clubs, par l'UFOLEP, en cours de saison.
- Le déroulement s'effectue selon le système de l'élimination directe (avec une organisation de consolante).
- Un système de handicap est mis en place (sauf pour les finales) :

⇒ **-2 points par division d'écart :**

Exemples :

- une équipe de D SUP rencontre une équipe de D2, la rencontre commence par le score suivant : -4 pour l'équipe de D SUP à 0 pour l'équipe de D2.
- une équipe de D1 rencontre une équipe de D2, la rencontre commence par le score suivant : -2 pour l'équipe de D1 à 0 pour l'équipe de D2.

Pour le cinquième set, le handicap devient :

⇒ -1 point par division d'écart.

Cas des équipes de coupe constituées de joueurs appartenant à différentes équipes en championnat de niveaux différents : il sera affecté le niveau le plus élevé à partir de 3 joueurs ou joueuses dans le niveau concerné en championnat. Sinon, une moyenne sera calculée pour l'affectation du niveau. Cette règle du handicap ne sera pas appliquée en finale.

Joueurs licenciés en cours de saison :

Un joueur licencié après l'envoi des équipes de Coupe est bien évidemment autorisé à jouer en Coupe. Par contre il faut prévenir Didier Waroquier pour la vérification du niveau de l'équipe concerné.

Si un match de Coupe a été joué avec un nouveau joueur licencié (après l'envoi de la composition de l'équipe en novembre) sans que l'on soit prévenu à l'avance, et que cela puisse changer son niveau, l'équipe fautive aura son match déclaré perdu sur décision de la commission technique.

En fonction du nombre d'équipes présentes au 1^{er} tour, des matchs de barrages seront tirés au sort afin de n'avoir que 16 équipes en 8^{ème} de finale.

- La composition n'est pas obligatoirement la même que celles des équipes du championnat.
- Le nombre d'équipes pouvant être engagées par club est illimité.
- Les équipes d'un même club ne se rencontrent pas au 1^{er} tour.
- Les résultats doivent être transmis dans les mêmes conditions que pour le championnat après chaque match.
- Les matchs doivent se dérouler obligatoirement sur la semaine prévue et inscrite sur les calendriers de championnat. Pas de report possible (sauf cas exceptionnel, validé par la commission technique départementale).
- Une équipe qui serait forfait au 1^{er} tour sera éliminée et non repêchée pour la Consolante.
- Un nouveau joueur/joueuse (n'ayant pas encore joué en Coupe) peut être ajouter dans une équipe ultérieurement à partir du moment que cela ne change pas le niveau de division de départ.

IX-REUNION DE SEPTEMBRE

- Cette réunion, à laquelle un (ou plusieurs représentants) de chaque club est invité, est essentielle pour le bon déroulement de la saison.
- Pour les votes qui ont lieu lors de cette réunion préparatoire, il faudra compter 1 voix par club.

Tout cas non prévu sera étudié par la commission technique départementale qui statuera avec le comité directeur.

22 septembre 2025, ce règlement annule et remplace le précédent.